



ANZAT LE LUGUËT

BULLETIN MUNICIPAL N° 30

Octobre 2016

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits).

Du 17 Septembre 2016.

➤ **Convention montagnes massif central gestion administrative :**

L'association Montagnes Massif Central, à laquelle la commune adhère pour la gestion de la station nordique de Parrot cherchait un organisme pour réaliser sa gestion administrative à partir de septembre 2016. Suite à la candidature de la Mairie d'Anzat le Luguët, cette dernière a été retenue. Une convention entre la commune et l'association doit être signée pour déterminer les engagements des deux parties. Pour la première année, l'association versera la somme forfaitaire de 6000 € pour réaliser la gestion administrative. Celle-ci pourra être corrigée lors du renouvellement de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les termes de la convention.

Les termes de la convention ainsi que les tarifs sont disponibles en mairie et sur le site internet de la mairie.

➤ **Avenant Marché public Voirie 2016 :**

Lors de la délibération du 20 juin 2016, Le conseil municipal a attribué le marché pour les travaux de voirie communale, à l'entreprise Marquet SAS, la Florizane, 15100 Saint Flour, pour un montant de 125 978, 85 € HT. Monsieur le Maire indique que lors de la réalisation du chantier, un besoin supplémentaire en matières premières s'est avéré nécessaire pour un montant de 5699.18 € HT.

➤ **Location de Matériel :**

Le conseil municipal décide de louer une pelle à pneus afin de réaliser les travaux nécessaires avant l'hiver. La durée de location serait de 15 jours, le coût s'élève à 200 € HT par jour, auquel il convient d'ajouter les frais d'assurance, 8%, et les frais de livraison.

➤ **Gestion des déchets :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'Ardes communauté par délibération au 14 juin 2016 a décidé de déléguer sa compétence "gestion des déchets" à compter du 31 décembre 2016 comme suit :

- 1) au Sictom Issoire Brioude pour 14 communes : Anzat le Luguët, Apat, Ardes, Augnat, La Chapelle Marcousse, Chassagne, Dazat sur Vodable, Madriat, Mazoires, Rentières, Roche Charles La Mayrand, Saint-Alyre es Montagnes, Saint-Hérent, Ternant les Eaux ;
- 2) au Sictom des Couzes pour la commune de la Godivelle.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

➤ **Défrichage de parcelles situées sur la section de La Rochette :**

Monsieur le maire expose au conseil municipal un projet de remise en pâture sur des parcelles appartenant à la section de La Rochette et relevant du régime forestier. Le projet représenterait un défrichage de 1.16 hectares sur des parcelles (références cadastrales YO 7 et YP 3) d'une surface totale de 25,6710 ha et recouvertes actuellement d'accrus ligneux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le projet.

➤ **Règlement sectionnaux :**

La loi concernant les catégories d'attributaires des sections demande au gestionnaire de choisir s'il place les hivernants en catégorie 1 ou pas. Le conseil municipal décide de ne pas placer au rang 1 les hivernants. Cette même loi demande au gestionnaire de choisir s'il effectue des baux avec les sociétés ou/et avec les individus membres de ces sociétés. Le conseil municipal décide de faire les baux avec les individus.

➤ **Règlement Salle Polyvalente :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que la salle polyvalente de la commune sera payante pour les associations qui font appel à des prestataires de nourriture, extérieurs à la commune. Le tarif est fixé à 120€.

➤ **Demande de classement de la commune parmi les communes sinistrées :**

Compte tenu de la sécheresse sur la commune et des conséquences pour la profession agricole, notamment concernant l'alimentation des animaux.

Le conseil municipal demande le classement de la commune d'Anzat le Luguet en zone sinistrée au titre de la sécheresse 2016.

Ce qui s'est passé

Dimanche 18 Septembre :

Dans le cadre des journées du patrimoine, une visite contée par JM Pons a dévoilé un peu l'histoire de la Plaine de guerre et des tracs d'Apcher. Ce nom de « Plaine de guerre » est dû : soit au passage des troupes de César commandées par Brutus qui se rendaient à Gergovie (environ 52 ans avant Jésus Christ), soit pendant la guerre de 100 ans (1337-1475), c'était une période de pillages et une guerre de successions pour le trône de France. Le territoire de l'Auvergne actuelle dépendait de l'Aquitaine.

Les tracs d'Apcher sont des vestiges du 18ème siècle pour le plus grand nombre. Les plus anciens seraient de l'ère mérovingienne. Ceci nous montre l'évolution du pastoralisme à travers les siècles.

Samedi 24 Septembre :

Concert « Hiver pool » (chanson française). Ce duo auvergnat crée un univers poétique, feutré avec des chansons qu'ils ont écrites. Une quarantaine de personnes sont venues écouter Delphine et son orchestre.

NOS COMMERCES

Bar, restaurant « Les gentianes » : Gérant Mr et Mme Thomas.

Tél : 06 40 28 08 13. Horaire et jour d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, et dimanche : à partir de 9 heures (basse saison), samedi repas sur réservation, fermé le vendredi.

Menu du jour (entrée, plat, fromage, dessert, boisson, café) : 14 €.

Samedi, dimanche repas avec réservation, à partir de 20€.

Bichette ETC : Justine et Bastien Blanchot à Anzat : 06 79 80 55 34

Horaires d'ouverture : 10 h 30 à 13 h.

Vente de fromages de chèvre, faisselle, fromage blanc etc...

Boulangerie artisanale « Les délices de Mateo »: Gérante Mme Valérie Ruedas. Différents pains, pâtisserie, pizzas etc... Fabrication sans additif ni conservateur. Prévisions de tournées épicerie et boulangerie à compter de fin octobre sur demande.

Horaires d'ouverture : Basse saison de 6 h à 13 h, fermée le mercredi.

La boutique de la FORGE du LUGUET.

Toute l'année vous trouverez de quoi faire des cadeaux: bougies artisanales, objets de décoration en fer, savons au lait d'ânesse, savons à la gentiane, produits parfumés de marque Verger Shop: diffuseurs de parfums, parfums d'ambiance, bougies parfumées; livres pour enfants collection "La Vache qui lit", cartes postales, etc... Site internet :

www.forgeduluguet.fr

Contactez Sandrine au 04 73 71 74 10 ou 06 25 87 52 91.

Visite de la Forge sur réservation pour les groupes uniquement (à partir de 20 personnes).

Gaëc de l'or vert : M. Fonteix à Apcher : 04 73 71 74 94.

Vente de colis de 10 kgs de bœuf, à réserver.

Gaëc du Maquis Relais : Daniel et Sébastien Pallut au Bostberty

Tél : 04 73 71 65 47. Vente de fromages Saint Nectaire.

Jean Marc Pons : à Saroil.

Colis de 5 ou 10 kgs de veau, à réserver.

Elevage DEL PASTRE DEL CESALEIR Florence et Jean-Claude GARINOT. Le Mazet 63420 Anzat le Luguet Tel: 06 25 99 56 88 /04 73 71 95 31. Elevage et dressage de chiens de

troupeau, sur deux races, le Bouvier Australien (attention BOUVIER et non berger) ainsi que le Border Collie.

Formations chien de troupeau avec la venue de formateurs, démonstrations de travail sur ovins avec nos chiens et nos propres brebis ou autres.

Site internet: *del-pastre-del-cesaleir.com*

TOUSSAINT

Mme Delmas vendra des fleurs devant la salle polyvalente le 28 Octobre.

OCTOBRE 2016

Samedi 1^{er} Octobre 2016 : Concours de belote du 3^{ème} âge.

Dimanche 9 Octobre 2016 : Thé dansant du comité des fêtes.



Samedi 15 octobre 2016 : Repas du 3^{ème} âge.

Samedi 15 octobre 2016 : Bal du comité des fêtes en soirée avec MAXXIMUM.

NOVEMBRE 2016

Vendredi 11 Novembre 2016 : Cérémonie aux monuments aux morts pour célébrer la fin de la 1^{ère} guerre mondiale à 11 h.

Dimanche 20 Novembre 2016 : à 10 h 30 l'association sportive d'Anzat organise la troisième édition de « la foulée Anzatoise ». Deux belles courses au cœur du Cézallier 12 km et 21 km.

Inscription sur le site <http://www.asdall-cezallier.club/> ou par téléphone : 06 81 90 45 96 ou 04 73 71 72 25.

DECEMBRE 2016

Dimanche 4 Décembre 2016 : Réunion publique pour l'assainissement et l'aménagement de la commune à 14 h à la salle polyvalente.

Mardi 27 Décembre 2016 : Marché de la Saint Sylvestre à la salle polyvalente de 14 h à 18 h.

Le mot du maire

Voirie et hameaux :

Cette année la commune a fait faire 17,5km de voirie sur les 39 dont elle a la charge. Comme vous le constatez il en reste encore 22km dont l'intérieur des hameaux et du bourg. Pour le bourg d'Anzat, les travaux débuteront en mars 2017 dans le cadre de l'assainissement et du plan d'aménagement de centre bourg. Au Luguët cela se fera en 2018 ainsi que pour les autres hameaux. Pourquoi 2018 ? Parce que nous le ferons en même temps que l'installation dans chacun des hameaux d'un système semi-collectif d'assainissement. L'opération sera moins lourde que pour le bourg centre mais il faut commencer à préparer ces chantiers dès à présent de façon à pouvoir demander les subventions avant l'automne 2017. Au cours de ces travaux dans les hameaux, nous souhaitons aménager ou réaménager l'espace public : poubelles, abris-bus ?, banc ?, table ?, circulation, stationnement, éclairage, fleurissement ?, signalétique, patrimoine : fontaines, bacs, four, etc. Je souhaite que les habitants des hameaux participent aux préparatifs en nous indiquant leurs attentes. Il ne sera pas possible de répondre à toutes les attentes mais le mieux est quand même de les connaître. Il y a deux façons de travailler : 1) La mairie tiendra à disposition au secrétariat un cahier par hameau avec le plan et chacun pourra noter dessus ses attentes.

2) Chacun des hameaux s'organise pour préparer ensemble des attentes et les faire passer à la mairie. Dans les deux cas nous ferons bien sûr des réunions publiques pour échanger.

Une première réunion pour lancer l'opération aura lieu le *dimanche 4 décembre à 14h à la salle polyvalente.*

Le cimetière :

Pendant 1 an nous avons procédé à des relevés d'eaux dans le sol. Il s'avère qu'une partie est constamment sous l'eau et que pour le reste cela dépend des pluies. Aussi nous allons étudier différentes façons de résoudre le problème.

Les fossés de la voirie communale :

Au cours de l'automne, l'épaveuse communale a fonctionné et elle a ramassé des tas d'objets : barbelés, ficelles, piquets, bâches plastiques, etc. Pour ceux qui ont contribué à ce tas d'objets nous vous saurions gré de veiller à ne pas confondre fossés et poubelles.

Territoire à énergie positive pour la croissance verte :

Hier, le mardi 11 octobre 2016, j'étais invité au Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer afin de signer une convention pour que la commune touche une subvention pour les travaux d'isolation de la boulangerie et les travaux sur l'éclairage public du bourg d'Anzat (prévus dans le cadre de l'assainissement). C'est le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne qui avait préparé le dossier avec nous. Aussi nous étions 8 communes du parc concernées. Madame la Ministre Ségolène ROYAL nous a reçus ainsi que les autres délégations, environ 300 personnes, et nous avons pu voir ce qui se passait à l'échelle nationale. La Commune d'Anzat a beaucoup d'atouts dans son jeu pour cette mission et nous continuerons à les jouer.

E.CORREIA